



Dossier de demande de subvention 2024

Annuelle Exceptionnelle

Nom de l'association :

Date limite de dépôt : 26 janvier 2024



Cadre réservé à la Mairie

Date d'arrivée du dossier :

Dossier complet

Dossier incomplet

I - RECEVABILITE DU DOSSIER

Les différentes indications contenues dans cette note ont pour objet d'exposer les règles de recevabilité des demandes formulées auprès de la commune de Villiers-sur-Orge en vue de leurs instructions.

Une subvention n'est jamais attribuée spontanément ; il vous appartient donc d'en faire la demande.

Le formulaire peut être téléchargé sur le site de la commune de Villiers-sur-Orge « www.villiers-sur-orge.fr ».

1 - Dossier recevable

D'une manière générale, la commune de Villiers-sur-Orge souhaite lier un partenariat avec les associations correspondant aux critères suivants :

- ◆ Le siège social doit être situé sur la commune de Villiers-sur-Orge,
- ◆ L'activité de l'association fait partie d'un domaine suivant :
 - 1/ Social, humanitaire, aide aux personnes
 - 2/ Valorisation patrimoine, environnement, engagement citoyen
 - 3/ Activités artistiques, éducation
 - 4/ Sport, loisirs

En conséquence, si votre association remplit ces critères, il vous est possible de présenter un dossier.

Attention : la subvention de la commune ne peut être attribuée si vous percevez déjà une subvention de Cœur d'Essonne Agglomération.

2 - Critères liés au dossier

◆ **Le dossier**, ci-joint, doit être complété de façon exhaustive et précise. Les dossiers incomplets ne seront pas pris en compte.

◆ **Contrôle et publicité**

Contrôle

Les services de Villiers-sur-Orge peuvent contrôler l'exactitude des renseignements fournis. Il vous est rappelé que toute association doit être enregistrée en préfecture et doit souscrire à une assurance.

Publicité

L'association s'engage à assurer auprès de ses adhérents, de son public, la promotion de la commune de Villiers-sur-Orge au travers de ses documents de communication (apposition du blason de la ville,...).

Partenariat

Afin de marquer le partenariat, il est demandé à chaque association de participer, gracieusement, au minimum à un événement municipal par an.

Convention de mise à disposition de salles communales à jour

L'octroi d'une subvention est conditionnée par la signature de la convention de mise à disposition de salles communales par l'association (si elle en bénéficie).

Le fait de solliciter une subvention auprès de la commune de Villiers-sur-Orge implique automatiquement l'acceptation de ces dispositions.

II - ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS

Le fait pour une association de bénéficier d'une subvention ne lui confère aucun droit acquis quant à la reconduction éventuelle d'une aide financière. Le simple dépôt d'un dossier n'implique aucun engagement de la commune de Villiers-sur-Orge. Une fois le dossier retourné à la commune de Villiers-sur-Orge, la Municipalité pourra demander à rencontrer les responsables de l'association pour de plus amples renseignements. Le montant de la subvention accordé sera communiqué par courrier après le vote du budget.

III - REMISE DU DOSSIER

Pour être en mesure d'instruire convenablement votre demande, le dossier ci-joint doit impérativement être retourné dûment complété et accompagné des pièces requises avant le **26 Janvier 2024**.

PIECES A FOURNIR

- vos statuts déposés et approuvés ainsi qu'une copie du Journal officiel, en un seul exemplaire (première demande ou modification),
- le procès-verbal de la dernière assemblée générale,
- le bilan financier du dernier exercice clos approuvé par l'assemblée générale et signé par le Président et le Trésorier,
- la justification de l'emploi de la subvention versée l'année précédente,
- le rapport d'activité de l'année précédente,
- le budget prévisionnel faisant apparaître le montant du partenariat sollicité,
- le descriptif des projets de l'année à venir,
- la copie des agréments et/ou affiliations,
- une attestation d'assurance à jour,
- l'attestation sur l'honneur,
- le dernier relevé bancaire avant la clôture des comptes,
- un R.I.B du compte de l'association (première demande ou modification),
- la liste des adhérents bénéficiaires du quotient familial communal et le montant de la réduction effectuée.

La mairie se réserve le droit de demander toute pièce complémentaire.

DOSSIER A RETOURNER AU PLUS TARD

LE 26 JANVIER 2024

↳ soit à l'accueil de la mairie

↳ soit par mail à : pole-citoyen@vs091.fr

↳ soit par courrier à l'attention du Pôle Citoyen :

Mairie de Villiers-sur-Orge - 6 rue Jean-Jaurès - 91700 VILLIERS-SUR-ORGE

- **Tout dossier arrivé après cette date ne sera pas étudié,**
- **Un dossier incomplet et/ou pièce manquante, fera l'objet d'un refus.**

PRÉSENTATION DE VOTRE ASSOCIATION

Nom de l'association (nom statutaire en toutes lettres, en cas de changement récent, indiquer aussi l'ancien libellé et joindre l'extrait de publication au Journal Officiel) :

Sigle : **N° de SIRET** :

Objet (précisé dans les statuts) :
.....

Coordonnées du siège social :

Adresse :

Code Postal : Commune :

Téléphone : Email :

Adresse de correspondance (si différente du siège social) :

Code Postal : Commune :

Date de déclaration en Préfecture :

Dernière modification :

Union, fédération ou réseau auquel est affiliée votre association (indiquer le nom complet, pas de sigle)

Avez-vous bénéficié l'année précédente d'une subvention :

- **municipale** NON OUI - Veuillez en indiquer le montant :€

- **départementale** NON OUI - Veuillez en indiquer le montant :€

**Veillez indiquer le montant
de la subvention souhaité**

(en incluant le montant du QF communal
appliqué sur l'année en cours)

.....€

Cadre réservé à la mairie

Nbre adhérents VSO 23 : ... / VSO 24 : ...

Subvention accordée pour l'exercice 2023 :

.....€

Subvention accordée pour l'exercice 2024 :

.....€

COMPOSITION DES MEMBRES DU BUREAU

Titre *	NOM Prénom	Adresse	Téléphone (communicable au public)	Email et site internet
Président				
Vice- président				
Secrétaire				
Trésorier				
Responsable du dossier de subvention				

() Conformément à vos statuts.*

Date de création du bureau actuel :

Date de la dernière assemblée générale :

QUESTIONNAIRE SUR VOTRE ASSOCIATION

(A remplir en fonction de l'activité de votre association)

Combien de membres habitent à Villiers-sur-Orge ?

Combien de membres habitent hors de la commune mais résident dans la Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne ?

Combien de membres habitent hors de la commune et résident hors de la Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne ?

Quel est le niveau atteint cette année par l'un de vos membres, équipes ou groupes (précisez) ?

- Local
 Départemental
 Régional
 National
 International

MONTANT de l'adhésion	Enfant	Adulte	Autres (à préciser)
Villiérais			
Hors commune			

NOMBRE d'adhérents	Villiérais	Non Villiérais	QF communal appliqué*	Montant à inclure dans la demande de subvention
Enfants (- de 16 ans)			<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
Adultes				
Séniors				
Autres (à préciser)				
TOTAL				

* pour les moins de 16 ans.

Réduction communale à appliquer au QF, à partir de 2024, pour les moins de 16 ans :

QF = ou < 450 : 40 € de réduction max QF = ou > 1400 : 0€ de réduction
 QF entre 451 et 1399, formule à appliquer : **a * QF + b = le montant à déduire**
a= -0,042105263 b= 58,947368421

Si une autre formule de QF est utilisée, le montant ne pourra pas être pris en compte dans la demande de subvention.

BILAN FINANCIER

(exemple de budget à fournir)

Bilan de l'association approuvé par les instances statutaires de votre Association pour l'exercice.

Date de début de votre bilan..... Date de fin

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
60 – Achats (à détailler)		70 - Ventes produits finis, prestat° de services	
-		-	
-		706 - Adhésions	
-		74 - Subventions d'exploitation	
61 - Services extérieurs (ex : prestataires)		- État	
-		- Région(s) :	
-		- Département(s) :	
-		- Commune(s) : Subvention perçue	
64 - Charges de personnel		- Organismes sociaux (à détailler) :	
-		- Fonds européens	
-		- Autres (précisez) :	
65 - Autres charges			
		75 - Autres produits de gestion courante	
		76 - Produits financiers	
		77 - Produits exceptionnels	
DEFICIT		EXCEDENT	
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	

VOTRE BUDGET PREVISIONNEL

Budget prévisionnel de l'association approuvé par les instances statutaires de votre Association pour l'exercice.

Date de début de votre budget..... Date de fin

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
60 – Achats (à détailler)		70 - Ventes produits finis, prestat° de services	
-		-	
-		706 - Adhésions	
-		74 - Subventions d'exploitation	
61 - Services extérieurs (ex : prestataires)		- État	
-		- Région(s) :	
-		- Département(s) :	
-		- Commune(s) : Subvention demandée	
64 - Charges de personnel (ex : salaire, charges)		- Organismes sociaux (à détailler) :	
-		- Fonds européens	
-		- Autres (précisez) :	
65 - Autres charges			
		75 - Autres produits de gestion courante	
		76 - Produits financiers	
		77 - Produits exceptionnels	
TOTAL DES CHARGES PRÉVISIONNELLES		TOTAL DES PRODUITS PRÉVISIONNELS	

DESCRIPTION DE VOTRE PROJET

(A remplir en fonction de l'activité de votre association)

PERSONNE EN CHARGE DU PROJET :

Nom : Prénom :

Adresse : Code Postal : Ville :

Tél. : Portable : E-mail:

Nouveau projet

Renouvellement de projet

Présentation du projet :

Quels sont les objectifs de l'action ?

Quel en est le contenu ?

Quels en sont le(s) public(s) cible(s) ?

Combien de Villiérais vont en bénéficier ?

Quel est le lieu (ou quels sont les lieux) de réalisation du projet ?

Quelle est la date de mise en œuvre prévue ?

Quelle est la durée prévue de l'action (précisez le nombre de mois ou d'années) ?

Veuillez indiquer toute information complémentaire qui vous semblerait pertinente :

PRÉVISION DE VOS ÉVÉNEMENTS

Afin de faire une prévision de vos différents événements (manifestations, compétitions,...), veuillez indiquer vos demandes prévisionnelles dans le tableau ci-dessous :

Événements	Dates	Lieux (ex: salle, rue, parc etc.)

Demande de salle et de matériel :

- Au minimum 1 mois avant la date

pole-citoyen@vs091.fr

Demande de communication sur un événement ouvert au public

- 3 mois pour une insertion dans le magazine
- 2 semaines pour le site internet et les réseaux sociaux



ATTESTATION SUR L'HONNEUR

J'atteste sur l'honneur que toutes les informations comprises dans le présent dossier sont exactes.

J'ai pris connaissance de l'article L 1611.4 du Code Général des Collectivités territoriales qui stipule :

« Toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention peut être soumise au contrôle des délégués de la collectivité qui l'a accordée. Tous groupements, associations, œuvres ou entreprises privées qui ont reçu dans l'année en cours une ou plusieurs subventions sont tenus de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention une copie certifiée de leurs budgets et de leurs comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de leur activité. Il est interdit à tout groupement ou à toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention d'en employer tout ou partie en subventions à d'autres associations, œuvres ou entreprises, sauf lorsque cela est expressément prévu dans la convention conclue entre la collectivité territoriale et l'organisme subventionné. »

et donne à la Mairie, un pouvoir de contrôle sur notre association.

Je certifie sur l'honneur que l'association est en règle vis-à-vis de l'administration fiscale et de l'URSSAF.

Fait à _____, le _____

Signature du Président

Signature du Trésorier

Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, merci de joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci et de remplir le document ci-dessous.

Je soussigné(e),(Nom et prénom),
représentant(e) légal(e) de l'association, mandaté(e) :

Déclare que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements y afférant ;

Certifie exactes les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble de la demande de subvention introduite auprès d'autres financeurs publics ;

M'engage à tenir informé le Pôle citoyen de toutes modifications concernant l'association par le biais de l'email pole-citoyen@vso91.fr

Autorise la mairie à communiquer les informations précitées.

Précise que cette subvention devra être versée obligatoirement au compte bancaire ou postal de l'association indiqué sur le relevé d'identité bancaire ou postal joint impérativement à la demande.

Fait à _____, le _____

Signature du représentant légal